

NUCLÉAIRE. Une plainte va être déposée pour un détournement de près de 10 000 euros, une autre l'a déjà été pour achats abusifs

Des soupçons de détournements de fonds au CSE d'Orano

LE SUJET est assez grave pour avoir été abordé en premier point du CSE d'Orano la Hague qui s'est déroulé hier matin. Des détournements de fonds sont suspectés au sein de la commission billetterie (sous-commission spectacles). Une plainte, votée à l'unanimité par tous les représentants du personnel, va être déposée à l'encontre de la trésorière de cette commission.

Cette dernière est soupçonnée par les membres du personnel d'avoir détourné une somme d'une valeur minimum de 9872 euros. «Tous les chèques n'ont pas encore été audités, c'est l'enquête qui déterminera le montant précis, si la plainte est instruite. Nous espérons que la brigade financière se saisisse du dossier» explique Arnaud Lemaître, représentant du syndicat Sud Orano.

Des achats excessifs d'écouteurs, d'enceintes, de bagages remis en cause

Déjà, une autre plainte, contre X cette fois, avait été déposée le 28 février par trois membres du personnel encartés chez Sud Orano. Elle attend d'être instruite. «Neuf autres personnes de Sud vont se joindre à nous pour porter plainte et le CSE étudie la possibilité de se porter partie civile si la plainte est instruite» précise le syndicaliste.

Ce sont les dépenses et les achats de biens mobiliers de certains élus sur les fonds du CSE qui sont en cause. Les plaignants les jugent «manifeste-



Le CSE d'Orano la Hague est dans la tourmente après une plainte déposée contre une représentante du personnel pour détournements de fonds. Des achats abusifs sont également dans le viseur d'autres syndicalistes. Orano

ment excessifs «et» sans rapport avec l'exercice «de leur mandat», étant souligné qu'aucun des objets/matériels visés n'a jamais été restitué au comité mais ont bien été conservés par les représentants du personnel concernés» explique la plainte.

Un règlement et des faits

Des investigations menées auprès de chacun des élus membres du CSE entre 2019 et 2022, révèlent, par exemple, qu'un élu totalise à lui seul une dépense de 8990 euros. «Le détail permettant de constater qu'il a acheté, par exemple, rien de moins que huit paires d'écouteurs, huit clés USB, trois

disques durs externes ou encore quatre batteries externes d'ordinateurs, de même que six sacs de voyages, sac à dos et valises et sept enceintes» note encore la plainte déposée.

Un autre élu aurait dépensé 10626 euros via l'acquisition de chargeurs, coques et dispositifs de protection pour téléphone portable ainsi que cinq articles de bagagerie. Il y a aussi celui qui a investi dans neuf disques durs externes, celui qui a acheté du matériel de bureautique «particulièrement redondant et d'une importance étonnante pour une seule personne» celui qui a acheté un nombre très important de clés USB et de disques durs externes, cinq enceintes et deux casques audio...

Au total, ce sont les dépenses d'au moins sept élus qui sont remises en cause.

«Nous avons alerté de notre démarche et pointé ces irrégularités lors d'une réunion du CSE le 26 septembre 2023, précise Arnaud Lemaître. Nous voulons faire les choses dans la transparence, nous pensions donc qu'il était important d'encadrer les dépenses davantage et de ne pas devenir le propriétaire de ce qu'on achète, mais cette proposition a été rejetée au CSE. Il fallait montrer que nous ne pouvions pas passer cela.»

Le règlement intérieur du CSE en vigueur au moment des faits (il a été très récemment modifié) précisait que «les élus et responsables syndicaux du CSE

disposent d'un budget annuel défini chaque année [...] et ne pourra être supérieur à 3 000 euros. Le matériel sera remboursé dans la limite d'un montant global de 2 500 euros par mandat et par élu. Tout renouvellement de matériel en cours de mandat devra être exceptionnel, préalablement autorisé par le trésorier et justifié par un document qui correspond à la situation (perte, vol, hors service...)»

De même, «les ordinateurs achetés par les élus et les représentants syndicaux (RS) du CSE sont la propriété du comité social et économique, ils sont mis à disposition des élus et des RS du CSE pour exercer leurs fonctions. L'ordinateur devra

être restitué en cas de démission ainsi qu'à la fin du mandat d'un élu ou RS du CSE. Toutefois, le matériel pourra être conservé par l'élu ou le RS s'il le rachète à la valeur comptable.»

Cependant, là encore, Arnaud Lemaître assure qu'il pourrait y avoir des abus. «Tout achat de moins de 500 euros est considéré comme appartenant définitivement à l'élu, et les biens d'une valeur supérieure lui appartiennent au bout de trois ans de mandat. Là encore, nous dénonçons cette situation.»

« Nous voulons faire les choses dans la transparence, nous pensions donc qu'il était important d'encadrer les dépenses et de ne pas devenir le propriétaire de ce qu'on achète.

ARNAUD LEMAÎTRE
Représentant du syndicat Sud Orano

Il faut désormais attendre de savoir si le juge décidera de classer ou d'instruire ces deux plaintes. «Nous l'espérons» assure encore Arnaud Lemaître. Cependant, aujourd'hui, tout va au moins être «remis à plat».

Le CSE d'hier a aussi voté pour élargir la vérification des comptes à toutes les commissions.

● Solène LAVENU

CLITOURPS

Une femme grièvement blessée

La RD 355, à Clitourps, dans le Val de Saire, a été hier le théâtre d'un accident. À 18h30, les secours ont été appelés pour une sortie de route d'un véhicule seul, dans des circonstances qui n'ont pas été communiquées. Deux personnes étaient concernées : un jeune homme de 15 ans et une femme de 55 ans. Cette dernière a été grièvement blessée et transportée médicalisée à l'hôpital Pasteur, à Cherbourg. L'adolescent a été «laissé à la charge de la famille» précise le Sdis. Neuf pompiers ont été engagés, en provenance de Cherbourg, Montebourg et Saint-Pierre-Église, ainsi que le Samu 50.

CHERBOURG

Un homme en arrêt cardiaque

Un homme d'une cinquantaine d'années est tombé le mercredi vers 23h30 dans le bassin du Commerce à Cherbourg à hauteur de la passerelle Michel-Légrand dans des circonstances qui restent à définir. Les sapeurs-pompiers se sont rapidement rendus sur les lieux. Ce dernier avait fait un arrêt cardiaque. Réanimée par les secours, la victime, qui avait repris une activité cardiaque selon le Service départemental d'incendie et de secours, a été transférée dans un état grave à l'hôpital Pasteur pour poursuivre les soins.

Un blessé dans une collision

Hier, vers 8h30, une collision entre deux véhicules s'est produite avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny. Les secours ont pris en charge un blessé léger, une femme âgée de 48 ans. Elle a été transportée au centre hospitalier public du Cotentin.

Les pompiers sur un feu de haie

Mercredi, vers 19h45, les sapeurs-pompiers ont été appelés pour un feu de haie (3 mètres linéaires) rue Saint-Gilles à Cherbourg. Le feu, dont l'origine demeure inconnue, a été éteint au moyen d'une lance.

PIERREVILLE

Un tracteur prend feu

Hier, vers 18h20, une dizaine de pompiers des Pieux ont été mobilisés sur un feu de tracteur, route de Saint-Marcouf à Pierreville. Le feu a été éteint au moyen d'une lance. Aucune victime n'est à déplorer.

RPVE
BETONS

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

MOYENS DE LIVRAISON :

- Pumi grande longueur 28 mètres
- 2 toupies avec Tapis de 16 mètres avec Goulotte Rotative
- 1 toupie avec Goulotte Télescopique

Rue des Fieffes d'Ance
50310 **OZEVILLE**

02 33 40 60 61

rpve.betons@gmail.com

Ouvert du lundi au samedi
le samedi sur commande

RASSEMBLEMENT 29 et 30
Juin 2024
10 H / 18 H

MECANIQUE

BRIX

Champ de foire

AUTO/MOTO
TRACTEURS
concerts
restauration
exposants
tattoo

inscriptions obligatoires (repas offerts)

inscriptions:
02 33 03 28 97
js.motors@hotmail.com

NOTCHE